

REUNION DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures trente, dans la salle de réunions de la Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation en date du 18 juin 2025 sous la présidence de Monsieur KECHICHIAN Max, Maire.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalie, ROCHE Davy, RUIZ Agnès, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENTS EXCUSES : PERGE Didier a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.

ABSENTS : GUINAND Renée, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc.

I - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, réuni en nombre prescrit par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Agnès RUIZ, secrétaire pour toute la durée de la session.

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 a été **ADOPTÉ** à l'unanimité.

III – VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

S/Préfecture de Vienne
le 15 juillet 2025

✓ CONVENTION CINE ETE 2022 - 2024 AVENANT DE PROLONGATION – 2025/16

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération du 23 septembre 2022 relative à la convention tripartite entre la Ville de Vienne, Vienne Condrieu Agglomération et Serpaize pour l'organisation du Ciné Été.

L'opération Ciné Été est inscrite sur le territoire depuis de très nombreuses années. La présente convention arrivant à échéance, il est proposé de la prolonger selon les mêmes modalités pour une durée d'un an, renouvelable une fois un an. Cela permettra de faire un bilan de toutes les éditions et d'adapter les modalités et le cas échéant l'organisation de cette manifestation avant la signature d'une prochaine convention pluriannuelle.

Le Conseil Municipal, ouï ces explications, à l'unanimité :

- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation ci-joint à la convention ciné été pour une durée d'un an (2025) renouvelable une fois un an (2026).

✓ **DEMATERIALIZATION DES MARCHES ET ASSISTANCE A**
COMMANDE PUBLIQUE
AVENANT A LA CONVENTION – 2025/17

S/Préfecture de Vienne
le 15 juillet 2025

Les prestations d'assistance de Vienne Condrieu Agglomération aux communes n'ont jamais fait l'objet de revalorisation financière depuis leur création (en matière de commande publique depuis 2015). En parallèle, les services apportés ont évolué (assistance qui inclut des prestations qui n'étaient pas envisagées lors de leur mise en place). De plus les tarifs établis par l'Agglo sont bien inférieurs aux prix pratiqués sur le marché. Aussi, dans le cadre du chantier « marges de manœuvre », il a été proposé d'actualiser certains coûts ou prestations.

Ainsi, tout en gardant comme objectif le renforcement de la solidarité intercommunale, une augmentation des tarifs de l'ordre de 6 % a été proposée pour les prestations d'assistance payantes fournies par l'Agglo aux communes, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Convention de mutualisation pour la dématérialisation des marchés et l'assistance du service commande publique, approuvée par délibération du Conseil communautaire n°20-234 ;
- Convention de mutualisation pour l'assistance du service Système d'Information et Télécommunication de Vienne Condrieu Agglomération, approuvée par délibération du Conseil communautaire n°21-66 ;
- Convention de mutualisation pour l'assistance du service commun d'archives Vienne Condrieu Agglomération / Vienne, approuvée par délibération du Conseil communautaire n°21-67.

Le principe de cette revalorisation a été approuvé par délibération n°24-168 du Conseil communautaire de l'Agglo du 24 septembre 2024.

Ainsi, à compter de 2025, les modalités suivantes s'appliquent pour la convention de **mutualisation pour la dématérialisation des marchés et l'assistance commande publique** :

- Forfait annuel réévalué et différencié en fonction du nombre de procédures lancées par les communes/EPCI ;
- Forfait de base à 1 800€ (au lieu de 1 700€ initialement) ;
- Forfait à 3 600€ : pour un nombre supérieur à 5 procédures et/ou 10 lots.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la convention de mutualisation pour la dématérialisation des marchés et l'assistance du service commande publique en vigueur,

VU la délibération n°24-168 du Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 24 septembre 2024 approuvant la revalorisation des contributions financières des communes au titre des conventions de services réalisées par l'Agglo ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant ci-joint concernant la convention de service réalisée par Vienne Condrieu Agglomération relative à la mutualisation pour la dématérialisation des marchés et l'assistance à commande publique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

IV – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2025/18

S/Préfecture de Vienne
le 15 juillet 2025

L'Assemblée est informée des demandes de subventions suivantes :

- L'Association des Pêcheurs Gère et Rhône pour son fonctionnement annuel et afin d'alléger partiellement le coût de leurs projets dont les animations pédagogiques auprès des enfants des écoles,
- L'Association de Chasse Communale Agréée pour participer au remplacement de miradors dégradés par vandalisme ou vétustes,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes :
 - APGR..... 300 euros
 - ACCA..... 800 euros
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget primitif 2025.

V – ACQUISITION DU PORCHE SITUE DANS LA COPROPRIETE « CŒUR VILLAGE » – 2025/19

S/Préfecture de Vienne
le 15 juillet 2025

La séance continuant, il est rappelé à l'Assemblée le projet d'acquisition de l'espace du porche situé dans la copropriété « cœur village ».

En effet, les copropriétaires avaient sollicité la Mairie pour entreprendre la fermeture de cet espace reliant l'entrée de la copropriété au chemin privé situé à l'arrière des commerces, en raison des nuisances sonores causées par l'occupation du lieu par des individus. En parallèle, le commerce Vival jouxtant ce porche, a déjà évoqué le manque d'espace de stockage dont il dispose.

Les négociations ont abouti à ce que la Mairie prenne à sa charge les travaux de fermeture du porche en échange de son acquisition à l'euro symbolique. Ce porche sera ensuite annexé au bail de location du commerce Vival. Ceci ayant été approuvé par les copropriétaires lors de leur dernière assemblée générale du 5 mai dernier.

L'Assemblée, après délibération, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition de l'espace du porche situé dans la copropriété « Cœur Village » à l'euro symbolique ;
- **ACCEPTE** de prendre à sa charge les travaux de fermeture du porche ;
- **DECIDE** de prendre à sa charge les honoraires suivants :
 - Géomètre en vue de la création d'un nouveau lot,
 - Notaire pour la rédaction et la publication du modificatif de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété,
 - Notaire pour la vente dudit lot ainsi que l'ensemble des frais de publication foncière,
 - Syndic pour le suivi de ce dossier.

VI – PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE – 2025/20

S/Préfecture de Vienne
le 15 juillet 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35 heures par avancement de grade afin de tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurée ;

Après avoir entendu ces explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **VALIDE** à l'unanimité :

Grade créé	Grade supprimé	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl	Temps complet 35 heures	1 ^{er} juillet 2025

VII – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS ET DIVERS

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la décision qu'il a prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020 :

01/2025 en date du 6 février 2025 : La commune contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive pour un montant de 100 000 euros pour maintenir de la trésorerie dans l'attente du versement du solde des subventions 2024.

SUBVENTIONS

La demande de subvention de la FCPE est reportée à la prochaine séance car nous n'avons pas reçu les documents nécessaires à l'étude de leur demande. Il leur sera demandé également d'apporter des précisions sur leurs projets poursuivis ou engagés.

COMMISSION VOIRIE

- Raymond Carcel informe qu'il a une réunion demain à l'Agglo au sujet de la voirie. Il va en profiter pour leur faire remarquer le manque d'interventions sur les fossés de la commune.
- Une borne incendie a été cassée lors d'une intervention de l'Agglo avec l'épareuse. Le devis de réparation a été adressé à l'Agglo pour leur déclaration d'accident auprès de leur assureur.

COMPLEXE SPORTIF

L'entreprise Laquet a toujours été chargée des travaux comme ré-engazonner le stade etc... Hakim Messaoudi a négocié avec l'entreprise Synergie Sport, qui a installé le city stade, pour l'entretien et les réparations ce qui permettra d'avoir un seul interlocuteur pour l'ensemble du complexe sportif.

Le city stade est longé par des gabions mais à l'époque on s'était arrêté à l'angle du city. Les enfants empruntent ce passage et dévalent la pente pour rejoindre la route pour récupérer les ballons ce qui est source de danger. Nous projetons de fermer tout le long et d'installer des marches d'escalier en bois.

L'entreprise SCMS a procédé au contrôle des jeux. Au skate parc, le contrôleur signale un défaut sur la rampe de glisse trop rapprochée de la bordure ainsi qu'un défaut sur le grillage qui est défectueux et situé trop près du module. Sur une cage de foot, il manque un plot. Il faudrait faire un état des lieux avant chaque intervention d'une entreprise ou d'une association car on ne sait pas qui est responsable.

COMMISSION URBANISME

- Le PLUi devait être validé en 2026 mais en raison des élections, le vote est reporté ultérieurement. Les règles vont être respectées pour l'échéance de 2030. Sur Serpaize, il est prévu 3 hectares de ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

- Le projet immobilier « Le Marellia » mené par le groupe VALRIM compte 18 logements dont 6 logements sociaux en Bail Réel Solidaire (BRS). Le groupe va souscrire un prêt GAIA, seul produit adapté à ce type d'opération conditionné à une garantie accordée par la collectivité. Le conseil municipal donne son accord de principe pour consentir la garantie d'emprunt au groupe Valrim.

- Un constat d'huissier est prévu le 4 juillet pour constater si les travaux illégaux chez Mme Guerdener Brigitte, au Muscadin, ont été démolis.

Un autre constat est prévu le 22 juillet pour l'installation et travaux sans autorisation sur le terrain de Mme Guerdener Lucie, au Muscadin également.

COMMISSION « COMMUNICATION & EVENEMENTIEL »

L'association Art.Com's aurait souhaité reporter le forum des associations au dimanche pour que les commerçants et artisans puissent se présenter au public. Le Conseil maintient le forum au jeudi 4 septembre. Il s'agit d'une bonne idée qui pourrait être mise en place l'année prochaine. Le flash infos sera distribué mi-juillet.

COMMISSION VIE SCOLAIRE

- Quatre enseignants quittent l'école à la rentrée prochaine : Mmes Nowak, Giroud, Bellot et Tran-Duy-Thi.

- La fête de l'école s'est déroulée le 14 juin et les parents n'avaient pas reçu le programme établi par la direction de l'école. Le sou des écoles manquait de bénévoles pour aider, ce sont les jeunes de JDS qui ont apporté leur aide.

BATIMENTS – ENERGIES

Le TE38 a validé les subventions pour les travaux de remplacement des menuiseries au restaurant « le Berck'ail », à la mairie et à l'appartement situé à l'étage de la mairie à hauteur de 50% du montant des travaux soit 7526.27 euros.

- Le deuxième bloc de sanitaires de l'école maternelle sera changé cet été.
- L'entreprise AM GAZ va proposer un devis pour changer la chaudière de la mairie et du groupe scolaire.
- L'audit énergétique du groupe scolaire en partenariat avec le TE38 est en cours de réalisation. Une visite des lieux avec le cabinet d'études est prévue le mercredi 2 juillet prochain.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales se tiendront en mars 2026. Le maire informe qu'il repart pour un nouveau mandat. Raymond Carcel, Janine Crivelli, Davy Roche, Renée Guinand, Véronique Vallensant, et Céline Lapacherie ne se représenteront pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée le 23 juin 2025 à 21 h 00.

Le Maire,
Max Kéchichian



Le secrétaire de séance,
Agnès Ruiz



COMPTE-RENDU APPROUVE LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2025